A V I S P U B L I C

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné Frédéric Marcotte, directeur général et greffier-trésorier, que le ***Règlement 301-2026 relatif à la gestion contractuelle de la MRC des Sources***, a été adopté à la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) des Sources, le vingtième-et-unième jour d'octobre de l'an deux mille vingt-six (21 octobre 2026).

Toute personne désirant prendre connaissance de ce règlement pourra le faire en s'adressant au bureau de la Municipalité régionale de comté des Sources ou sur son site Web https://mrcdessources.com/ ou au bureau municipal de chacune des sept municipalités du territoire de la municipalité régionale de comté, et ce, durant les heures régulières de bureau.

DONNÉ à Val-des-Sources, ce troisième jour du mois de novembre de l'an deux mille vingt-six (3 novembre 2026).

Signature numérique
de Frédéric Marcotte
Date : 2026.11.03
11:42:39 -05'00'

Frédéric Marcotte
Directeur général et greffier-trésorier